DEPARTEMENT :
PAS-DE-CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-305

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur WILLEMS Jean-Claude, Président du comité du Grand Prix international d'Isbergues Pas-de-Calais, domicilié à ISBERGUES, 24, rue Guynemer qui sollicite l'autorisation d'ouverture temporaire de débit de boissons des 1ER et 3ème groupes, le dimanche 17 septembre 2023 de 8 heures 30 à 18 heures 30, à l'occasion d'organisation d'épreuves de cyclisme à ISBERGUES.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

Vu l'agrément n° W622000976 du 18 février 1987 du Grand Prix international d'Isbergues.

OBJET :

Autorisation d'ouverture
d'un débit de boissons temporaire
des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Monsieur WILLEMS Jean-Claude est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes, le dimanche 17 septembre 2023 de 8 heures 30 à 18 heures 30, rue de Pologne et rue Emile Basly (au croisement, route de la Victoire et rue Emile Basly), à l'occasion du grand prix international d'Isbergues Pas-de-Calais.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le quatre septembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330